RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 14197
Numéro SIREN : 908 541 576
Nom ou dénomination : ABI BEAUTY-BAR

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2024 sous le numéro de dépôt 3252

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Copie conforme

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD **2023**

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC FR

Désignation de l'entreprise | ABI BEAUTY-BAR - SIREN : 908541576 | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 13 | Durée de l'exercice précédent | |

3258

Exercice N clos le | 31/12/2022 |

ACTIF

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028		030		
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances autres (3)	072	11	074		11
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	7 801	086		7 801
	Charges constatées d'avance	092		094		
	TOTAL II	096	7 812	098		7 812
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	7 812	112		7 812

12 FEV. 2024

PASSIF

			Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées	130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres... 131	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	1 337
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	TOTAL I	142	2 337
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	2 736
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N 169	172	2 739
	Produits constatés d'avance	174	
	TOTAL III	176	5 475
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	180	7 812

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABI BEAUTY-BAR

Société par actions simplifiée à associé Unique

au capital de Mille Euros (1 000 €)

Siège social : 8 RUE PABLO NERUDA 77200 TORCY

SIREN : 914 827 530

-:-

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1er JUIN 2023

L'an deux mille-vingt-trois le premier juin à dix heures, au siège social, Monsieur DUFLO RENE, Associé unique de la société ABI BEAUTY-BAR, Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de dix euros (10€) chacune (ci-après désignée la « Société »), régulièrement convoqué par le Président conformément aux dispositions des statuts,

- Rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Examen et approbation du bilan au 31 décembre 2022,
- Affectation des résultats,
- Ratification des opérations prévues à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Quitus au Président,
- Approbation de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts,
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, les explications fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du Président, les comptes, l'annexe et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés.

L'Associé unique approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus Président de son mandat pour cet exercice.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'un montant de mille-huit-cent-dix-neuf euros (1 337,00 €) comme suit :

Bénéfice de l'exercice. ....1 337,00 €
Report A Nouveau Créditeur, ... 0,00 €

TOTAL AFFECTABLE ....1 337,00 €
Cette somme est affectée ainsi :
Au compte « Réserve légale » .....0,00 € ;
Au compte « Dividende » .....0,00 € ;
Report A Nouveau Créditeur, ...1 337,00 €

TOTAL AFFECTE ....1 337,00 €

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Le compte « report à nouveau » est ainsi porté de 0,00 euros à 1 337,00 euros.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique rappelle que Monsieur DUFLO RENE, n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, prend acte des conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce conclues entre Monsieur DUFLO RENE, et la Société (compte courant), et mentionnées dans le rapport spécial établi à cet effet.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique constate qu'aucune dépense visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités de publicité requises par la loi.

&&&&&

&&

L'ordre du jour étant épuisé, l'Associé unique déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique.

Monsieur DUFLO RENE,

